



# Bulletin d'exploitation de l'UIT



**N° 721 – 1.VIII.2000**

(Renseignements reçus au 25 juillet 2000)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)  
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tf: National (022) 730 51 11  
International +41 22 730 51 11  
Tg: Itu Genève  
Tlx: 421000 uit ch  
Fax: +41 22 730 58 53  
+41 22 733 72 56  
Courrier électronique: tsbmail@itu.int  
itumail@itu.int

<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation

N° 722 15.VIII.2000  
N° 723 1.IX.2000  
N° 724 15.IX.2000

Comprenant les renseignements reçus au:

8.VIII.2000  
25.VIII.2000  
8.IX.2000

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR),  
contact: **TF +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785**

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB),  
contact: **TF +41 22 730 5212 FAX +41 22 730 5853**

## Table des matières

### Information générale

- (TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: *Note du TSB*
- (TSB) Approbation et suppression de Recommandations UIT-T
- (TSB) Bulletin d'exploitation de l'UIT: *Note du TSB*
- (TSB) Service des télégrammes: *Danemark (National Telecom Agency – NTA, Koebenhavn / Iles Féroé et Groenland), Singapour (Singapore Telecom)*
- (TSB) Service téléphonique: *Kenya (Communications Commission of Kenya – CCK, Nairobi)*
- (TSB) Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations: *Bhoutan (Bhutan Telecommunications Authority – BTA / Bhutan Telecommunications Corporation – Bhutan Telecom: Nouvelle structure), Philippines (Philippine Long Distance Telephone Company – PLDT, Makati City, Metro Manila)*
- (TSB) Restrictions de service: *Note du TSB*
- (TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98): *Portugal (Instituto das Comunicações de Portugal – ICP), Note du TSB*

### Amendements aux documents de service

- (TSB) Liste des indicateurs de destination des télégrammes

# INFORMATION GÉNÉRALE

## Listes annexées au Bulletin d'exploitation

### Note du TSB

Les listes\* suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

*BE N°*

- |     |                                                                                                                                                                                                                |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 663 | Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 28 février 1998)                                                |
| 665 | Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1 <sup>er</sup> avril 1998)                                                         |
| 669 | Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))                                                            |
| 674 | Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 2731 du Règlement des radiocommunications) (Situation au 15 août 1998)                  |
| 677 | Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 1998) |
| 685 | Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1 <sup>er</sup> février 1999)                              |
| 691 | Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1 <sup>er</sup> mai 1999)                                |
| 692 | Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999)                                                                                           |
| 693 | Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)                                |
| 707 | Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2000)                                                           |
| 711 | Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 <sup>er</sup> mars 2000)                                                                  |
| 714 | Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (02/2000)) (Situation au 15 avril 2000)                                                                                            |
| 714 | Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 avril 2000)                                                                              |
| 717 | Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1 <sup>er</sup> juin 2000)                                        |
| 719 | Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1 <sup>er</sup> juillet 2000) |
| 720 | Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 juillet 2000)                                                   |

\* Pour information, toutes les listes seront mises à jour par des séries d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, et seront réimprimées selon nécessité.

D'autre part, les listes peuvent être consultées en ligne par les abonnés (<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>) dans la base de données des documents de l'UIT, sous le titre «Operational Bulletin and Lists annexed» (Bulletin d'exploitation et Listes annexées).

## Approbation et suppression de Recommandations UIT-T

A.1 Par la Circulaire TSB 274 du 25 mai 2000, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T nouvelles et révisées suivantes, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 8, de la CMNT (Genève, 1996):

- Recommandation UIT-T J.53: Fréquences d'échantillonnage devant être utilisées pour la transmission numérique de signaux radiophoniques de qualité de studio et de haute qualité
- Recommandation UIT-T J.90: Guides électroniques des programmes destinés à être distribués par les réseaux de télévision numérique par câble ou par des systèmes similaires – scénario opérationnel de référence et prescriptions
- Recommandation UIT-T J.116: Canal d'interaction pour systèmes de distribution multipoint locale
- Recommandation UIT-T J.118: Systèmes d'accès pour services interactifs sur des réseaux SMATV/MATV
- Recommandation UIT-T J.120: Distribution de programmes de son et de télévision sur le réseau IP
- Recommandation UIT-T J.142: Méthode de mesure de certains paramètres durant la transmission de signaux de télévision numérique par câble
- Recommandation UIT-T J.143: Besoins de l'utilisateur concernant des mesures objectives de la qualité vidéo perçue pour la télévision numérique par câble
- Recommandation UIT-T J.180: Besoins de l'utilisateur concernant le multiplexage statistique de plusieurs programmes sur un canal de transmission

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 10 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 9 ont approuvé le texte de ces Recommandations durant la séance plénière du 18 mai 2000.

A.2 Par la Circulaire TSB 279 du 26 juin 2000, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T nouvelles et révisées suivantes, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 8, de la CMNT (Genève, 1996):

- Recommandation UIT-T A.5: Procédures génériques applicables à l'inclusion dans les recommandations de l'UIT-T de références à des documents d'autres organisations
- Recommandation UIT-T A.7: Groupes spécialisés: Méthodes et procédures de travail

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 29 Etats Membres participant à la dernière réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) ont approuvé le texte de ces Recommandations durant la séance plénière du 14 juin 2000.

B. Par la Circulaire TSB 275 du 5 juin 2000, il a été annoncé la suppression de la Recommandation UIT-T suivante, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 8, de la CMNT (Genève, 1996):

- Recommandation UIT-T K.32 (05/95): Spécifications d'immunité et méthodes d'essai pour les décharges électrostatiques vers les équipements de télécommunication – Recommandation générique de la compatibilité électromagnétique

Les conditions applicables à la suppression de cette Recommandation UIT-T ont été remplies et 16 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 5 ont proposé de supprimer le texte de cette Recommandation. Neuf administrations des Etats Membres ont répondu à la consultation, à la date du 2 juin 2000, et aucune objection à cette suppression n'a été reçue.

## Bulletin d'exploitation de l'UIT

### Note du TSB

Depuis plusieurs années déjà\*, les informations à caractère administratif et d'exploitation, publiées dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (et dans les Listes annexes établies selon les dispositions des Recommandations UIT-T ou en complément de certaines Recommandations UIT-T), sont disponibles en version électronique et peuvent être consultées en ligne par les abonnés. L'adresse pour l'accès à la version électronique du Bulletin d'exploitation de l'UIT est la suivante:

<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>

En cas de problème de lecture de la version électronique en ligne, les utilisateurs du Bulletin d'exploitation sont priés d'en aviser immédiatement le TSB (section TSON), par télécopie ou par courrier électronique:

Fax: +41 22 730 5853  
tsbmail@itu.int

---

\* Voir le Bulletin d'exploitation N° 567 – 1.III.1994.

## Service des télégrammes

### Danemark

Communication du 1.VIII.2000\*:

*National Telecom Agency (NTA)*, Koebenhavn, annonce que les opérateurs du service des télégrammes des Iles Féroé et du Groenland sont maintenant, respectivement, les suivants:

Faroes Telecom, Tórshavn, Faroe Islands  
[www.tele.fo](http://www.tele.fo)

Tele Greenland A/S, Nuuk, Greenland  
[www.greennet.gl](http://www.greennet.gl)

---

\* Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 720 du 15.VII.2000, page 5.  
La *Liste des indicateurs de destination des télégrammes* (Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 692 du 15.V.1999), sera mise à jour en conséquence – Voir le présent Bulletin d'exploitation N° 721 du 1.VIII.2000, pages 9/10.

### Singapour

Communication du 24.VII.2000:

*Singapore Telecom* annonce qu'en raison de la fermeture de la station côtière SINGAPORE RADIO à partir du 1<sup>er</sup> avril 2001 (voir le Bulletin d'exploitation N° 717 du 1.VI.2000, page 6), le bureau télégraphique «Singapore Radio» sera fermé et l'indicateur de destination correspondant «RSSR» utilisé dans le système à retransmission des télégrammes\* sera supprimé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2001.

Pour toute question concernant le service des télégrammes, s'adresser à:

Ms Yin Lai Chang  
Director  
International Affairs & Regulatory Affairs  
Singapore Telecom  
Singapore Telecommunications Limited  
31 Exeter Road, Comcentre  
SINGAPORE  
Republic of Singapore  
Tf: +65 8383213  
Fax: +65 7379531

---

\* La *Liste des indicateurs de destination des télégrammes* sera mise à jour en conséquence. Voir le présent Bulletin d'exploitation N° 721 du 1.VIII.2000, page 10.

## Service téléphonique

### Kenya

Communication du 21.VII.2000:

La *Communications Commission of Kenya* (CCK), Nairobi, annonce qu'il a été octroyé une deuxième licence de fournisseur de réseau mobile cellulaire au Kenya. Les détails sont les suivants:

1. Nom du fournisseur de réseau mobile cellulaire: Kencell Communications Ltd
2. Date de début du service: 1<sup>er</sup> août 2000
3. Procédure de numérotation:

Pour les appels internationaux effectués depuis l'étranger destinés aux abonnés de Kencell Communication Ltd au Kenya, la numérotation se fera comme suit: +254 733 XXX XXX,

où

+254 est l'indicatif de pays du Kenya (CC, country code)

733 est l'indicatif national de destination du réseau mobile Kencell (NDC, national destination code)

XXX XXX est un numéro d'abonné mobile Kencell à six (6) chiffres (SN, subscriber number)

4. Personne à contacter à Kencell:

Georges-Alain Rubio  
P.O. Box 42964  
NAIROBI  
Kenya  
Tf: +254 2 313 865  
+254 733 33 00 14 (mobile)  
Fax: +254 2 313 962  
E-mail: kc.tech@africaonline.co.ke

CCK annonce aussi que la première licence de fournisseur de réseau mobile cellulaire a été octroyée le 1<sup>er</sup> juillet 1999 à Safaricom, une co-entreprise de Telkom Kenya et Vodafone UK. La procédure de numérotation est:

Indicatif de pays du Kenya: +254  
Indicatif national de destination: 71 (mobile, ETACS analogique), et  
72 (mobile, GSM)  
Numéro d'abonné: XXXXXX.

Contact à Safaricom:

Mr V.K. Olunga  
Tf: +254 2 244 782  
Fax: +254 2 211 775  
E-mail: vkolunga@eafix.net

L'information complète concernant le nouveau plan de numérotage téléphonique du Kenya sera publiée dans un prochain Bulletin d'exploitation de l'UIT.

## Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

### Bhoutan

Communication du 18.VII.2000:

#### *Nouvelle structure*

L'Administration du Bhoutan annonce que l'ancien *Department of Telecommunications, Royal Government of Bhutan*, constitué en société le 1<sup>er</sup> juillet 2000, est devenu la *Bhutan Telecommunications Corporation* (Bhutan Telecom). Bhutan Telecom est désormais un fournisseur de services qui a le statut d'une exploitation reconnue (ER).

La *Bhutan Telecommunications Authority (BTA)*, organe du Ministère des Communications, est compétente en ce qui concerne les questions de politique générale, la réglementation et le développement des télécommunications. La *Bhutan Telecommunications Authority (BTA)*, centralise et coordonne toutes les questions relatives à l'UIT et à l'APT (*Asia-Pacific Telecommunity / Télécommunauté Asie-Pacifique*). Toutes les demandes, renseignements et autres courriers officiels doivent être adressés directement à BTA.

Les coordonnées des personnes responsables de l'Administration des télécommunications du Bhoutan et de l'exploitation reconnue, sont les suivantes:

Ministry of Communications  
Deputy Minister (Dasho Leki Dorji)  
Post Box 278  
THIMPHU  
Bhutan  
Tel: +975 2 324360  
Fax: +975 2 323144  
Email: ldorji@druknet.net.bt

Bhutan Telecommunications Authority (BTA)  
Director (Mr. Thinley Dorji)  
Post Box 1072  
THIMPHU  
Bhutan  
Tel: +975 2 321506 / 321507 / 322346  
Fax: +975 2 326909  
Email: thinley@druknet.net.bt  
bta@druknet.net.bt

*Exploitation reconnue (ER) / Fournisseur de services*

Bhutan Telecommunications Corporation (Bhutan Telecom)  
Managing Director (Mr. Sangey Tenzing)  
Post Box 134  
THIMPHU  
Bhutan  
Tel: +975 2 322678 / 322176 / 322026  
Fax: +975 2 324312  
Email: director@telecom.net.bt

## **Philippines**

Communication du 24.VII.2000:

La *Philippine Long Distance Telephone Company (PLDT)*, Makati City, Metro Manila, annonce que l'adresse de la personne à contacter au sein de PLDT, à laquelle la correspondance relative au Secteur UIT-T doit désormais être envoyée (publications, rapports des commissions d'études, documents de conférences, etc.), est la suivante:

Mr Alfredo CARRERA  
Vice-President  
Philippine Long Distance Telephone Company (PLDT)  
3/F R. Cojuangco Bldg.  
Dela Rosa Street cor. Makati Avenue  
MAKATI CITY, METRO MANILA  
Philippines  
Fax: +63 2 844 14 65  
Email: abcarrera@pldt.com.ph

## Restrictions de service

### Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE N°	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Emirats arabes unis (p. 6), Malawi (p. 6), Pays-Bas (p. 7), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Pays-Bas (p. 13), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa-Occidentale (p. 6).
704	Finlande (p. 13).
705	Pays-Bas (p. 10/11).
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).
708	Allemagne (p. 9), Pays-Bas (p. 4).
709	Uruguay (p. 8).
710	Allemagne (p. 19), Nouvelle-Calédonie (p. 19).
711	Pays-Bas (p. 7), Slovénie (p. 8).
712	Maldives (p. 6), Nouvelle-Calédonie (p. 6).
713	Trinité-et-Tobago (p. 38).
714	Allemagne (p. 6), Malawi (p. 12).
716	Norvège (p. 17).
719	Danemark (p. 5), Pays-Bas (p. 10).

### Systemes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98)

#### Portugal

Communication du 19.VI.2000:

L'*Instituto das Comunicações de Portugal (ICP)*, Lisboa, annonce qu'aucune restriction n'est imposée aux «services Call-Back» au Portugal depuis la libéralisation générale des télécommunications, le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Les renseignements du Portugal figurant dans les *Réponses au Questionnaire sur les conditions de fourniture des «services Call-Back»*, publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 710 du 15.II.2000 (page 23), doivent donc être modifiés en conséquence.

## **Note du TSB**

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Portugal (620, 721), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, dans les Bulletins d'exploitation N° 658, N° 685 et N° 710, une information sur la position adoptée par certains pays concernant les systèmes de rappel «Call-Back» a été publiée sous la rubrique «Système de rappel (Call-Back)». Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Kyoto, 1994) et de la Résolution 29 de la CMNT-96 (Genève, 1996).

# AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

## Abréviations utilisées

**ADD** insérer  
**COL** colonne  
**LIR** lire  
**P** page(s)

**PAR** paragraphe  
**REP** remplacer  
**SUP** supprimer

## Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 692 – 15.V.1999)

(Amendement N° 15)

**P 6** BHOUTHAN Code de réseau: BT

**COL 1-5 LIR**

**Date d'application: 1<sup>er</sup> octobre 2000 à 0000 heure UTC\***

1	2	3	4	5
<b>BHOUTAN</b> <b>BHUTAN</b> <b>BHUTÁN</b>	Bhutan Telecom – Bhutan Telecommunications Corporation, Thimphu	BT- -	Toutes destinations	BTXX

\* Voir la communication du Bhoutan datée du 18 juillet 2000, publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 721 du 1.VIII.2000, page 5.

**P 11** DANEMARK Code de réseau: DK

**COL 1-5 LIR**

**Date d'application: 1<sup>er</sup> septembre 2000 à 0000 heure UTC\***

1	2	3	4	5
<b>DANEMARK</b> <b>DENMARK</b> <b>DINAMARCA</b>	Tele Danmark, Lyngby Radio Lyngby	DK- -	Toutes destinations	DKXX

\* Les indicateurs de destination suivants ont été supprimés (voir la communication du Danemark datée du 13 juillet 2000, publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 720 du 15.VII.2000, page 5):

DKCX

DKCX 22100 KBHN DK (Service Gentex).

**P 15** FÉROÉ Code de réseau: FA  
**COL 1-5** LIR

**Date d'application: 1<sup>er</sup> septembre 2000 à 0000 heure UTC\***

1	2	3	4	5
<b>FEROE</b> <b>FAROES</b> <b>FEROE</b>	Faroes Telecom, Tórshavn, Faroe Islands	FA- -	Toutes destinations	FATX

\* Voir la communication du Danemark datée du 1<sup>er</sup> août 2000, publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 721 du 1.VIII.2000, page 4.

**P 16** GROENLAND Code de réseau: GD  
**COL 1-5** LIR

**Date d'application: 1<sup>er</sup> septembre 2000 à 0000 heure UTC\***

1	2	3	4	5
<b>GROENLAND</b> <b>GREENLAND</b> <b>GROENLANDIA</b>	Tele Greenland A/S, Nuuk, Greenland	GD- -	Toutes destinations	GDGX

\* Voir la communication du Danemark datée du 1<sup>er</sup> août 2000, publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 721 du 1.VIII.2000, page 4.

**P 37** SINGAPOUR Code de réseau: RS  
**COL 1-5** LIR

**Date d'application: 1<sup>er</sup> avril 2001 à 0000 heure UTC**

1	2	3	4	5
<b>SINGAPOUR</b> <b>SINGAPORE</b> <b>SINGAPUR</b>	Singapore Telecom – Singapore Telecommunications Limited, Singapore	RS- -	SINGAPORE Singapore Radio <sup>1)</sup> Tous autres	RSSE RSSR <sup>1)</sup> RSSX

<sup>1)</sup> L'indicateur de destination RSSR pour Singapore Radio sera supprimé, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2001 (voir la communication de Singapour datée du 24 juillet 2000, publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 721 du 1.VIII.2000, page 4).



